

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 27 janvier 2026

01.2026-38	TRANSPORTS ET MOBILITE OBJET : Signature d'un engagement de commande avec la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), relatif à la fourniture d'un progiciel de gestion du service de location longue durée de VAE
------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L2113-3 et L2113-4 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du code de la commande publique qui prévoient qu'un acheteur public peut recourir à une centrale d'achat pour une activité d'achat centralisée afin de lui confier des activités d'achat auxiliaires. L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence,

VU la décision du Président n°07.2022-04 du 5 juillet 2022 actant l'adhésion à titre gratuit à la Centrale d'Achat du Transport Public dans le cadre de sa compétence Transports et Mobilité,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n°B_10.06.2025-02 du Bureau communautaire en date du 10 juin 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des vélos avec le Département de Loire-Atlantique, actant les conditions de la fin de mise à disposition des vélos au 30 juin 2025 et la fin de mise à disposition du logiciel de réservation au 31 décembre 2025,

VU la décision n°B_16.12.2025-01 du Bureau communautaire en date du 16 décembre 2025 approuvant les modifications des Conditions Générales de Location et d'Utilisation à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le service de location longue durée de vélos à assistance électrique, VAE classiques et VAE spéciaux, proposé par Clisson Sèvre et Maine Agglo,

CONSIDERANT la nécessité pour Clisson Sèvre et Maine Agglo de poursuivre sa politique de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique auprès des habitants du territoire,

CONSIDERANT que la Centrale d'Achat du Transport Public a attribué un accord-cadre n°2023-04 dont le titulaire du marché est la société ACCEN informatique, sise 3 rue Louis Gattefossé 69 800 Saint Priest, pour la mise à disposition d'un logiciel SAS, d'aide à la gestion de services de location vélos, à destination des collectivités publiques adhérentes à la CATP,

CONSIDERANT les Conditions Générales de Vente de l'accord-cadre n°2023-04 de la CATP prévoyant un engagement de 3 ans à compter de 2026, ainsi que l'engagement de commande 2023-04-014-EC1 correspondant aux frais de dossier de la CATP, enfin le devis DC234844-3 correspondant à la prestation de la société ACCEN pour l'année 2026, ci-annexés,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer l'engagement de commande pour un montant de 500 €HT, soit 600 € TTC en 2026, correspondant aux frais de dossier de la CATP ainsi que les Conditions Générales de Vente de l'accord-cadre n°2023-04 de la CATP.

ARTICLE 2 : de signer tous les actes nécessaires avec la société ACCEN pour la mise à disposition et le fonctionnement du logiciel d'aide à la gestion de services de location vélos pour une durée de 3 ans. Le montant du devis DC234844-3 s'élevant à 4 158 € HT, soit 4 989.60 € TTC pour l'année 2026.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »